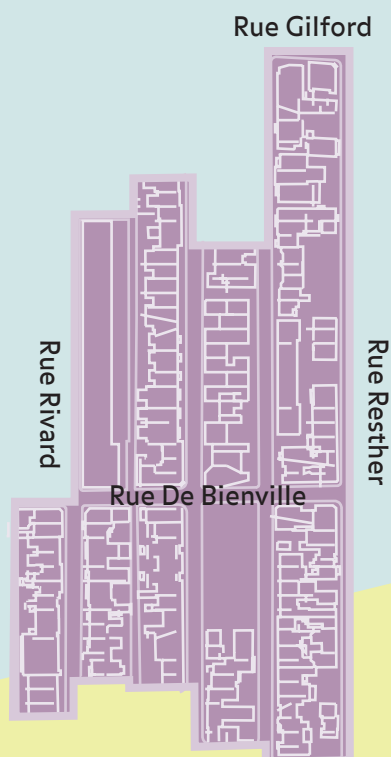


4
12

AIRE SAINT-LOUIS-DU-MILE END UNITÉ RUE PONTIAC

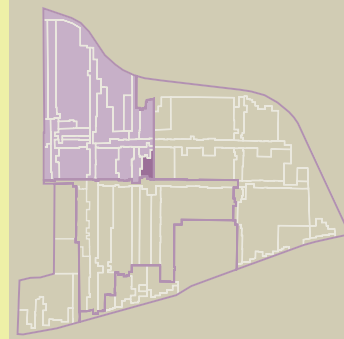


CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT

L'unité de paysage Rue Pontiac a vraisemblablement été lotie dans les années 1880. Vers 1890, son territoire est le seul construit entre la rue Saint-Denis, le boulevard Saint-Joseph et les avenues du Mont-Royal et Papineau. Son développement est probablement associé à la présence des carrières sur le site actuel du parc Sir-Wilfrid-Laurier, quoique l'unité ne fasse pas partie à proprement parler du village des Carrières situé plus au nord. Cette unité de paysage a subi peu de transformations depuis son édification.

CARACTÉRISATION

UNITÉ DE PAYSAGE



TISSU URBAIN

Les îlots

Les îlots de cette unité de paysage possèdent deux faces bâties et une ruelle en « I ». L'orientation dominante des bâtiments situés aux intersections est vers les rues nord-sud.

Le parcellaire

La parcelle de base de cette unité de paysage mesure entre 6 et 6,7 mètres de largeur et entre 20 et 22 mètres de profondeur. Les îlots situés entre les rues Berri et Pontiac possèdent une seule bande de parcelles dont la profondeur est de près de 23 mètres, mais qui ont parfois été subdivisées en deux parcelles de 10 à 12 mètres de profondeur.

IMPLANTATION

Le mode d'implantation du bâti

MARGE DE REcul AVANT : sans marge de recul avant (dominant), ou d'un maximum de 2,5 mètres.

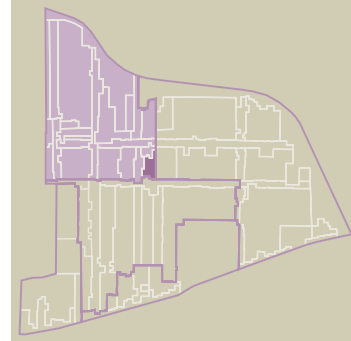
ALIGNEMENT DES FAÇADES : irrégulier, mais respect du maximum de 2,5 mètres de la marge de recul avant.

MARGES LATÉRALES : aucune, bâtiments contigus.

ANNEXES : aucune, en raison de la faible profondeur des parcelles.

Les aménagements extérieurs

Cours avant revêtues d'un matériau dur ou d'un couvert végétal composé de gazon, de plantes ou d'arbustes, présence de clôtures basses en bordure du trottoir (rare), arbres plantés en alignement sur l'espace public.



BÂTI

Le type architectural

DOMINANT : duplex avec ou sans marge de recul avant (types 2.1 et 2.2).

MINORITAIRE : triplex avec escalier extérieur (type 3.2), maison urbaine contiguë (type 4.2) et immeuble d'appartements contemporain (type 5.4).

La volumétrie

FORME DU PLAN : rectangulaire ou en « L », l'inversion du plan en « L » d'un bâtiment à l'autre n'étant pas systématique.

LARGEUR : similaire à celle de la parcelle, soit 6 à 6,7 mètres.

HAUTEUR : 2 étages, surélévation du rez-de-chaussée de 3 à 7 contremarches par rapport au niveau du sol, bâtiments de 1 ou 3 étages (rare).

TOITURE : toit plat (dominant), fausse mansarde (rare).

BALCON ET SAILLIE : possibilité de balcon étroit à l'étage au-dessus des portes d'entrée s'étirant parfois sur toute la largeur de la façade, généralement pas de fenêtres en saillie.

Les matériaux de revêtement

CORPS : brique d'argile (dominant), pierre grise à bossage (rare).

TOITURE : ardoise pour les fausses mansardes.

ESCALIER ET BALCON : plancher en bois et garde-corps en métal, balcons en porte-à-faux ou supportés par des colonnes en métal ou en bois.

Le traitement des façades

SOCLE : fondation démarquée par l'utilisation de pierre en saillie, fondation en pierre de taille pour les bâtiments en pierre à bossage.

CORPS : composition asymétrique en deux travées, la première étant composée des portes d'accès jumelées au rez-de-chaussée et d'une fenêtre ou d'une porte et d'un balcon à l'étage, et la deuxième d'un alignement de fenêtres simples ou jumelées.

COURONNEMENT : corniche de formes diverses en bois, métal ou brique d'argile en encorbellement, lucarnes à fronton pour les bâtiments avec fausse mansarde.

Les ouvertures

TYPE DE FENÊTRES : à guillotine.

PROPORTION : 1 largeur = 1/2 hauteur.

PORTES : simples avec imposte.

ENCADREMENT DES OUVERTURES : linteau composé d'un appareillage de briques en soldat pour les bâtiments revêtus de brique d'argile, linteau composé de pierre de taille pour les bâtiments revêtus de pierre à bossage, les éléments du linteau pouvant se prolonger pour former un bandeau sur toute la largeur de la façade dans les deux cas.

Le traitement des bâtiments de coin

IMPLANTATION : sans marge de recul latérale.

MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT : brique d'argile.

COMPOSITION DE LA FAÇADE LATÉRALE : Lorsque le coin du bâtiment est tronqué, on y trouve une porte au rez-de-chaussée qui, le plus souvent, donne accès à un espace commercial. Les vitrines et le traitement différencié des rez-de-chaussée commerciaux se prolongent jusqu'à cinq mètres sur le mur latéral. Le reste de la façade est de composition asymétrique, à nombre de travées variable. Les fenêtres sont alignées horizontalement et leur alignement vertical n'inclut pas toujours le rez-de-chaussée.

VALEURS PATRIMONIALES

Aucun bâtiment de cette unité ne possède une reconnaissance patrimoniale particulière soit fédérale, provinciale, municipale ou d'arrondissement.

Pour préserver le cachet du Plateau, contactez :

Direction du développement du territoire et des travaux publics

201, avenue Laurier Est
5^e étage
Téléphone : 311
ville.montreal.qc.ca/plateau

Principaux éléments à retenir

L'unité de paysage Rue Pontiac a conservé une très grande homogénéité. Sa trame urbaine est à mi-chemin entre le tissu de faubourg et celui des grands développements spéculatifs du Plateau-Mont-Royal. Ses îlots possèdent deux faces bâties et une ruelle centrale. Le type architectural dominant est le duplex de deux étages implanté avec ou sans marge de recul avant.